

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Cote du document:         | EB 2009/97/R.27/Rev.1 |
| Point de l'ordre du jour: | 11 d) v)              |
| Date:                     | 15 septembre 2009     |
| Distribution:             | Publique              |
| Original:                 | Anglais               |

**F**

Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Paraguay pour le**

### **Projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (*Paraguay rural*)**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session  
Rome, 14-15 septembre 2009

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Paolo Silveri**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2409  
courriel: [p.silveri@ifad.org](mailto:p.silveri@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## **Recommandation pour approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Paraguay pour le projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (*Paraguay rural*), telle qu'elle figure au paragraphe 9.



## Mémorandum du Président

### Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Paraguay pour le

### Projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (*Paraguay rural*)

#### I. Contexte

1. Une approbation est demandée pour le présent mémorandum relatif à un financement supplémentaire en faveur du projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements (*Paraguay rural*) approuvé par le Conseil d'administration<sup>1</sup> en avril 2005 et entré en vigueur en août 2007, dont le montant estimatif est de 12,0 millions d'USD (équivalant à 7,85 millions de DTS). Le financement supplémentaire a été sollicité au nom de l'emprunteur par le Ministre des finances de la République du Paraguay dans une lettre datée du 21 mai 2009; et, dans une lettre datée du 7 juillet 2009, le Ministre des finances a accepté le principe d'un financement supplémentaire à des conditions intermédiaires. Le montant des ressources additionnelles demandées est compris dans les limites de l'allocation fixée pour le Paraguay au titre du cycle 2007-2009 du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).

#### II. Justification et pertinence

2. Les autorités gouvernementales ont demandé des ressources additionnelles compte tenu de leur volonté d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour lutter contre la pauvreté rurale et faire face aux conditions actuelles, imputables à la crise financière mondiale et aux graves désordres climatiques touchant le secteur agricole du pays. Le gouvernement met en œuvre plusieurs mesures en vue de redresser la situation, y compris l'ouverture de lignes de crédit spéciales pour la récolte des cultures d'exportation, destinées à aider les moyens et gros producteurs. En ce qui concerne la communauté des petits agriculteurs de la zone du projet, le Gouvernement entend accélérer l'exécution du projet *Paraguay rural*, en accroissant les ressources disponibles pour l'investissement et les fonds de roulement, et en s'attaquant aux obstacles qui freinent l'action gouvernementale, grâce au renforcement des institutions publiques dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.
3. L'administration du nouveau Président Lugo est fermement décidée à améliorer l'efficacité des institutions du secteur public œuvrant pour le développement rural et à accélérer les décaissements de plusieurs prêts et dons en faveur des ruraux pauvres, y compris le projet *Paraguay rural* financé par le FIDA. L'appui qui sera fourni, sous la forme d'un financement supplémentaire alloué à la composante du projet liée à la concertation et aux partenariats, contribuera à une meilleure harmonisation de l'action publique et à une mise en œuvre plus rapide des politiques, programmes et projets publics dans le domaine du développement rural. La supervision directe de ce projet, conforme à la politique du FIDA en la matière, sera un atout supplémentaire pour surmonter les difficultés rencontrées par le passé. Les risques associés au financement supplémentaire tiennent essentiellement au degré d'efficacité institutionnelle et organisationnelle et ils peuvent être atténués par le soutien continu assuré au titre de la supervision directe.

---

<sup>1</sup> EB 2005/84/R.24/Rev.1.

### III. Proposition de modification de l'accord de prêt

4. La demande officielle du Gouvernement du Paraguay concernant un prêt supplémentaire, d'un montant de 3,1 millions d'USD, permettrait de faire passer le nombre de bénéficiaires de 19 000 familles d'agriculteurs à 21 000 familles et de contribuer à l'amélioration de la réactivité et de l'efficacité des organismes publics s'occupant de l'agriculture et du développement rural.
5. Le montant additionnel du prêt, faisant l'objet de la proposition, serait emprunté par le Paraguay à des conditions intermédiaires. Les objectifs, la stratégie, la couverture géographique, les composantes, l'organisation et la gestion du projet resteraient inchangés. Toutefois, les modifications suivantes sont envisagées:
  - a) L'attribution d'une allocation additionnelle de quelque 2 554 000 USD à la composante harmonisation des investissements productifs, en vue d'augmenter le nombre de familles bénéficiaires et de répondre aux besoins de financement des petits agriculteurs qui doivent reconstituer les actifs perdus; développer l'utilisation des technologies dont le rôle est de plus en plus décisif pour réduire la vulnérabilité des systèmes de production; et prévoir la possibilité que des garanties supplémentaires soient demandées par le système financier officiel pour poursuivre leurs plans d'activité. Le financement additionnel permettrait de faire passer le nombre de familles rurales bénéficiant du projet à 21 000 familles dans la zone d'intervention du projet, dans les départements de Caazapá, Caaguazú, San Pedro, Concepción et Guairá, dans l'est du pays.
  - b) L'attribution d'une allocation additionnelle, d'un montant de 545 700 USD, à la composante concertation et partenariats, afin d'appuyer les activités de l'unité d'économie sociale (*Unidad de Economía Social* [UES]) du Ministère des finances; du Système intégré de gestion pour le développement agricole et rural (*Sistema Integrado de Gestión para el Desarrollo Agropecuario y Rural* [SIGEST]), de l'Institut national de développement rural et de la terre (*Instituto Nacional de Desarrollo Rural y de la Tierra* [INDERT]) et de l'organe de coordination exécutif pour la réforme agraire (*Coordinadora Ejecutiva para la Reforma Agraria* [CEPRA]). Les ressources additionnelles seraient affectées aux activités suivantes: i) réalisation d'études sur les effets directs des politiques visant la réduction de la pauvreté rurale mises en œuvre, conception de nouvelles politiques et de nouveaux instruments et conduite d'une analyse de la situation; ii) mise en place d'un système de suivi et évaluation permettant de mesurer l'impact des divers programmes et projets exécutés par le gouvernement en faveur des ruraux pauvres; et iii) fourniture de matériel et logiciels informatiques pour aider les organismes publics mentionnés ci-dessus. Les activités réalisées au titre de cette composante profiteront aux exploitants pratiquant une agriculture familiale, aux groupes autochtones et aux femmes rurales organisés en coopératives, aux associations de producteurs, comités et groupements ou aux associations de quartiers. Le projet devrait aider directement les bénéficiaires regroupés dans 55 organisations structurées, 110 organisations transitoires et 200 groupements émergents, ainsi que la préévaluation l'envisageait initialement. Le fonctionnement plus efficace des organismes publics s'occupant de l'agriculture et du développement rural entraînera une amélioration des services rendus aux ruraux pauvres et permettra de répondre à leurs besoins d'une manière plus satisfaisante, en particulier en ce qui concerne les questions de régime foncier, qui revêtent une importance primordiale au Paraguay.

## **A. Coûts du projet**

6. Le total des coûts du projet devrait augmenter, passant de 14,4 millions d'USD à 17,8 millions d'USD. L'allocation destinée à la composante accumulation de capital social resterait inchangée à 5,1 millions d'USD, tandis que le montant total de l'allocation affectée à la composante harmonisation des investissements productifs augmenterait pour passer à 9,7 millions d'USD et celui de l'allocation attribuée à la composante concertation et partenariats, à 881 000 USD. Les coûts unitaires de l'exécution du projet restent stables à 2,1 millions d'USD.

## **B. Financement du projet**

7. Le prêt du FIDA augmenterait pour passer de 7,85 millions de DTS, équivalant approximativement à 12,0 millions d'USD, à un montant en DTS équivalant à quelque 15,1 millions d'USD. Le premier prêt a été octroyé à des conditions particulièrement favorables tandis que le prêt supplémentaire serait octroyé à des conditions intermédiaires.
8. La contribution du gouvernement augmenterait aussi, passant de 2,2 millions d'USD à 2,4 millions d'USD, de même que la contribution des bénéficiaires, qui passerait de 251 200 USD à 275 100 USD, portant le coût total du projet à 17,8 millions d'USD.

## **IV. Recommandation**

9. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Paraguay un prêt supplémentaire à des conditions intermédiaires d'un montant équivalant à deux millions de droits de tirage spéciaux (2 000 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze